



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Distribution de gaz : Moselle

Question écrite n° 13357

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le fait qu'a de nombreuses reprises, la commune de Noisseville (Moselle) a demandé à être desservie par le réseau de Gaz de France. Jusqu'à présent, ses demandes n'ont pu aboutir malgré le passage sur le territoire de la commune d'une importante conduite de Gaz de France. Il souhaiterait donc qu'il lui indique dans quelles conditions la notion de service public, sous réserve de sa compatibilité avec les impératifs de rentabilité minimale, peut être évoquée en l'espèce pour obtenir la mise en œuvre de suites favorables à la demande de la commune de Noisseville.

Texte de la réponse

Reponse. - La rentabilité de la création d'une distribution publique de gaz dans la seule commune de Noisseville apparaissant insuffisante, Gaz de France a examiné la possibilité d'alimenter en gaz la commune voisine de Nouilly afin de rechercher une amélioration de la rentabilité globale de l'opération. Les études effectuées montrent toutefois que cette opération n'atteint pas le seuil minimal de rentabilité requis : l'investissement concernant la desserte en gaz de Noisseville et Nouilly s'élèverait à 1 140 000 francs ; ce montant, qui représente environ 15 000 francs par logement alimenté, dépasse largement les niveaux d'investissement possibles. L'alimentation en gaz des communes de Noisseville et Nouilly ne peut donc être actuellement envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13357

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2397